



A . S . A. INGRES

ECURIE DU CHASSELAS

37^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS MODERNE

12 et 13 septembre 2026

Règlement Particulier

PROGRAMME –HORAIRES

- Dimanche 26 juillet** : Parution du règlement
- Dimanche 26 juillet** : Ouverture des engagements
- Samedi 5 sept** : Clôture des engagements, à minuit, cachet de la poste faisant foi.
- Samedi 12 sept** : Parution du Road-Book.
Disponible : à la salle confluence
- Samedi 12 sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.
- Samedi 12 sept** : 9h00 Ouverture du parc d'assistance, 18 avenue du chasselas à Moissac
- Samedi 12 sept** : **de 14h00 à 18h00**
Vérification des documents et des voitures **Parking de la dérocade**
A la salle des fêtes Confluence Moissac
- Samedi 12 sept** : **14h30** Heure de mise en place du parc de départ Parking de la derrocade
- Samedi 12 sept** : **19h00** 1^{ère} réunion du Collège au PC, salle des fêtes Confluence.
- Samedi 12 sept** : **20h00** Publication de la liste des équipages admis au départ, et ordre et heures de départ
Salle des fêtes Confluence (Tableau d'affichage).
- Dimanche 13 sept.** : **8h15** Départ du 1^{er} concurrent Parc fermé **Parking de la Dérrocade** à Moissac.
15h00 Arrivée du 1^{er} Concurrent Parc Fermé **Parking de la Dérrocade** à Moissac.
- Vérifications finales** : Lavilledieu automobiles Route de Montauban (Taux horaire 60€ TTC)
- Publication des résultats du Rallye Salle des fêtes Confluence** : 30 minutes au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- 17h30** Remise des prix : salle des fêtes Confluence.

ARTICLE – 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 37^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées n° R.. en date du/..../et par la FFSA sous le permis d'organiser n°/..../ en date du/..../

Comité d'organisation

Présidente : Julie PLUVINAGE
Et les membres de l'Ecurie du Chasselas

7 rue André Citroën
31130 BALMA
Tél : 05 61 58 23 59

contact@sportauto-occitaniepyrenees.fr

Secrétariat du Rallye : Ecurie du Chasselas - Mme Julie PLUVINAGE

2 allée de régussol Apt E134 31620 Castelnau d'Estretfonds

☎ 06 11 33 65 27

e-mail : Ecurie.chasselas@hotmail.fr



Visa Ligue
R37 du 15.06/26
Visa FFSA
493 du 15.06/26

Permanence du Rallye Lieu : P C Salle des fêtes Confluence

Dates : 12 & 13 septembre 2026

Horaires : le 12 septembre 2026 de 14h00 à 19h00 et le 13 septembre 2026

de 8h30 à 17h00

Organisateur technique :

Ecurie du chasselas-Julie PLUVINAGE
Cabinet DRB
150 rue des frère Montgolfier
82000 MONTAUBAN

1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	M. Marcel CABROL	14590	0910
Membres du Collège :	M. Christophe BREFUEL	224849	0903
	M. Carine ROUANET	298583	0903
Directeur de Course :	M. Guillaume FAYET	162390	0904
Directeurs de Course Adjoints :	Mme Brigitte MARTY	136694	0903
	M. Jean-Luc DEVRIESE	37766	0806
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. Aurélien PINHO	259271	0915
	M. Michel ALGANS	299446	0905
	M. Jean-Pierre SANGOIGNET	288229	1006
	M. Pascal PEREIRA	17483	0908
	M. Antoine GIROUARD	341709	0907
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	M. Jacques JONQUIERES	9859	0905
	M. Philippe BADOU	27999	0906
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0901
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0903

Le 37^{ème} Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-3-5 : 15 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance.

ES 2 -4 : 12 postes commissaires 12 commissaires minimum 12 Extincteurs et 1 ambulance.

1.2P. Eligibilité

Le 37^{ème} Rallye Régional du chasselas compte pour :

- La COUPE de France des Rallyes 2026 (coefficient 2).
- Le CHAMPIONNAT Occitanie-Pyrénées Pilotes & Copilotes. (Coefficient 2)
- Le CHALLENGE Occitanie Pyrénées des Commissaires.

1.3P. Vérifications

Vérifications Administratives : Salle des fêtes Confluence à Moissac le samedi 12 septembre de 14h00 à 17h00

Vérifications Techniques : Parking de la Derrocade à Moissac le samedi 12 septembre de 14h15 à 17h15

Les vérifications finales seront effectuées : Lavilledieu Automobile – Route de Montauban, ZA Lacapnegro 82290 La Ville-Dieu-Du-Temple Taux horaire de la Main d'Œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard FFSA. 2026

ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 37^{ème} Rallye du Chasselas doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée avant le : dimanche 6 septembre à minuit.

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur <https://engagement.ffsa.org>

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du bulletin rempli ainsi que **du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas** : Mme Julie PLUVINAGE Cabinet DRB 150 rue des frères Montgolfier 82000 MONTAUBAN

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures maximum y compris VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

Le rallye VHC passe dans les ES avant le rallye moderne.

ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA 2026

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé Parking Dérocade (marché gare) accessible à partir du samedi 12 septembre à 8h00. Toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1. Parc D'assistance

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA 2026

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 37^{ème} Rallye du Chasselas représente un parcours de 84.9 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont : ‘‘ Piac’’ E.S 1 - 3 - 5: 8.0 Km

‘‘ La Madelaine’’ E.S 2 – 4 : 7.5 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA 2026

**6.2.5 Les reconnaissances auront lieu uniquement
le Samedi 12 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Des piquets seront mis place le samedi 12 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.

Tout essai privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département dans les deux semaines qui précèdent l'épreuve.

ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2026

ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026

Les temps seront pris au dixième de seconde.

ARTICLE – 10P. PRIX

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les prix suivants seront distribués par tirage au sort parmi les équipages inscrits sur la liste des autorisés à prendre le départ :

- **2 engagements 2027 offert par ADLTP**
- **1 engagement 2027 offert par Les Héritiers de Larroque Hervé**

Cette année, nous avons fait le choix de reverser intégralement les 10 € supplémentaires ajoutés à chaque engagement dans une cagnotte dédiée aux récompenses.

Le principe est simple : plus le nombre d'engagés sera important, plus les dotations mises en jeu seront nombreuses et attractives. Les bons d'achat chez nos équipementiers sportifs partenaires pourront ainsi voir leur valeur augmenter en fonction de la mobilisation.

Chaque engagement contribue donc directement à enrichir les récompenses proposées, afin de faire profiter l'ensemble des participants, par tirage au sort, d'une dotation toujours plus intéressante.

Les concurrents tirés au sort devront se présenter à la remise pour bénéficier de l'engagement gratuit

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

Dimanche 13 septembre 2026 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.